LES ÉCONOMIES PRIMAIRES

Le Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN)

Le PEAN est un outil opérationnel de protection et de reconquête des espaces a la demande de communes (Guérande, La Turballe, Batz-sur-Mer et Piriac-sur-M CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et de la chambre d'agriculture des Pa Loire, le département de Loire-Atlantique, compétent en la matière, a créé en 201 littoral de la presqu'île guérandaise sur plus de 2 400 hectares.

Le périmètre du PEAN

Le périmètre du PEAN.

Quatre secteurs géographiques littoraux sont concernés par le PEAN :

- le plateau turballais ;
- le coteau guérandais ;
- les secteurs rétro-littoraux de Batz-sur-Mer et de Piriac-sur-Mer.

Tous ces espaces littoraux constituent des territoires à enjeux forts pour le maintien et la consolidation de l'agriculture : terrains convoités par des usages non agricoles, difficultés pour les agriculteurs à accéder à des terres en location, développements des friches, …

> *Un PEAN pour maintenir, conforter une agriculture sur le littoral de la presqu'île guérandaise.*

Les objectifs du PEAN

Le programme d'actions du PEAN doit permettre de :

- Remettre l'outil foncier à la disposition de l'agriculture ;
- assurer le renouvellement des actifs agricoles, pérenniser l'emploi ;
- mettre en place une gestion agro-pastorale sur le territoire ;
- renforcer le rôle économique et social de l'agriculture ;
- favoriser la cohabitation des usages du territoire.

L'essentiel du programme d'actions

https://www.cap-atlantique.fr/linstitution/les-politiques-publiques/les-economies-primaires/le-perimetre-de-protection-des-espaces-agricoles-et-naturels-pean?

- Accompagner l'**installation de nouveaux projets agricoles** sur ces secteurs littoraux complexes ;
- intervenir dans les **ventes foncières à l'amiable** ou à défaut en préemption pour favoriser l'agriculture ;
- informer et inciter les propriétaires à **remettre en production agricole** les terres délaissées ou peu exploitées (location et / ou vente) ;
- développer la **commercialisation des produits locaux** par les circuits-courts et la vente directe ;
- soutenir une **agriculture respectueuse de son environnement et des paysages**.

Le conseil départemental de la Loire Atlantique a confié l'animation du programme d'actions du PEAN Littoral de la presqu'île guérandaise à CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et à laChambre d'Agriculture des Pays de Loire, en lien avec les communes, les services de l'Etat, les associations environnementales et les agriculteurs locaux.

Le programme est co-financé par le département de Loire-Atlantique.

La règlementation

> Toute **vente foncière** dans le PEAN fait l'objet d'une information par le notaire à la SAFER, au département et aux acteurs locaux.
> Le département peut décider d'exercer son **droit de préemption** lorsqu'une parcelle en vente fait l'objet d'un projet d'acquisition non compatible avec l'objectif du PEAN.

Vous aussi, agissez en faveur de l'agriculture littorale !

- Pour entrer en relation avec des agriculteurs ;
- pour remettre en exploitation vos terres ;
- pour louer ou vendre vos terres à un candidat à l'exploitation, … ;

Contactez Cap Atlantique, chargée du programme d'actions du PEAN, pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches.

Depuis 2015, **13** exploitations ont pu être reprises ou créées par des jeunes exploitants. Plusieurs d'entre elles ont besoin de terres pour consolider leur structure.

Les projets d'installation sont soutenus et accompagnés dans le cadre du programme d'actions du PEAN.

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

02 51 75 06 80

https://www.cap-atlantique.fr/linstitution/les-politiques-publiques/les-economies-primaires/le-perimetre-de-protection-des-espaces-agricoles-et-naturels-pean?